

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	25

Date de la convocation :
07/02/2018

Date de l'affichage :
07/02/2018

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

n° 2018-404
Débat d'Orientation
Budgétaire 2018
de la régie Funéraire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20180213-D2018-404-D

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2018
Publication : 20/02/2018

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal

L'an 2018 et le 13 février à 18 h30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence et le secrétariat :

De : Monsieur le MAIRE et de Madame Nadia NACEUR

Présents : Mmes et MM. Guy REY, André CAMBE, France MIRTO, Daniel SERRA, Guy MOURIZARD, Anne VICIANO, Marie-Josée AYME, Patrick TESTUD, Laurence BADEI, Alain GUILLAUME, Josiane AILLAUD, Siegfried BIELLE, Jean-Louis AZARD, Robert MORIN, Agnès ROMANO, Benoît SANTINI, Laure LEPROVOST, Frédéric FRIZET, Corinne VENDRAN, Stéphane GAUBIAC, Claude PLEINDOUX, Nadia NACEUR, Jacques CAVAILLES et Nicole TOURRE.

Absents ayant donné procuration : M. Jérôme CAPRARA (à Claude PLEINDOUX).

Absents excusés : Mmes Coraline LEONARD, Mireille CLEMENT et MM. Hervé OUDART, Pierre GERENTON.

Exposé des motifs

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de plus de 3500 habitants et groupements comportant au moins une commune de 3500 habitants et plus. L'organe délibérant doit, au cours des deux mois précédant le vote du budget, tenir un débat sur les orientations générales de ce budget. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour les mettre à même d'exercer effectivement leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Toute délibération relative à l'adoption du budget non précédée, d'un débat d'orientation budgétaire distinct, est entachée d'illégalité et peut être annulée par le juge administratif. Les collectivités concernées devront joindre à la délibération attestant de la tenue du débat d'orientation budgétaire la note explicative de synthèse suffisamment détaillée transmise aux membres de l'organe délibérant préalablement à la séance au cours de laquelle se tient le débat d'orientation budgétaire. La délibération relative au DOB doit être transmise au préfet, pour visa et contrôle de légalité.

Le rapport d'Orientation Budgétaire est présenté aux membres du Conseil municipal en vue d'un débat. Il revient sur l'exercice 2017 et présente les orientations budgétaires de la Régie funéraire pour 2018.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT

CARPENTRAS Nord

Commune de

AUBIGNAN

OBJET DE LA
DÉLIBÉRATION :

n° 2018-404

Débat d'Orientation
Budgétaire 2018
de la Régie Funéraire

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouïe l'exposé de Madame Marie-Josée AYME, Adjointe au Maire et après débat ;

DECIDE À L'UNANIMITE :

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le rapport d'orientation budgétaire de la Régie funéraire présentant les orientations budgétaires 2018, tel qu'annexé à la présente délibération.

Et ont signé les membres présents, après lecture faite,
Pour expédition certifiée conforme.

4 abstentions : Jérôme CAPRARA, Jacques CAVAILLES, Stéphane GAUBIAC et Claude PLEINDOUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400042-20180213-D2018-404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/02/2018

Publication : 20/02/2018

Le Maire d'AUBIGNAN,



Monsieur Guy REY

(Signature et cachet)